

► Pêche de loisir en mer

Le permis pour la pêche en mer en sursis jusqu'en 2011

Conformément aux engagements du Grenelle de l'environnement, la France souhaite renforcer sa politique de gestion durable de la pêche récréative :

- En créant un permis de pêche embarquée, sous-marine et du bord.

- En définissant en tant que besoins des interdictions de pêche pour certaines espèces.

- En s'inspirant des mesures mises en place dans des pays étrangers.

(Extrait du rapport du Grenelle de la mer page 39)

Actuellement, la pêche récréative compte environ 2,5 millions de participants et connaît un important développement, mais n'est pas soumise à un permis ce qui en fait un loisir populaire ouvert à tous, bien qu'il soit délicat d'attirer les jeunes à la pratique d'une telle activité de plein air, comme a pu s'en rendre compte l'association « Pêche, carrelets et moulinets » lors de la journée « découverte » organisée cet été.

De ce fait, la FNPPSF (Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France) associée à la FFPM (Fédération Française des Pêcheurs en Mer), regroupées au sein de la

CNPPM (Confédération Nationale de la Plaisance et de la Pêche en Mer), ont milité fortement pour être présentes à la table des négociations et ont réussi à se faire entendre lors de la mise en place d'une charte d'engagements et d'objectifs privilégiant une pêche maritime de loisir éco-responsable. Cette charte est mise à l'essai durant une période de 2 ans, en sachant que si les résultats finaux ne sont pas concluants, un permis de pêche de loisir sera donc instauré.

L'association « Pêche, carrelets et moulinets » soutient la démarche éco-responsable entreprise par la FNPPS. Le Comité de Pêche Maritime 17 se rallie également à cette noble cause et envisage de réaliser une réunion publique avec vidéo sur ce sujet (réglementation, prise de connaissance de la charte, dé-

bat). Autre sujet en gestation, la mise en place d'un parc naturel marin englobant le littoral. Toutes les personnes intéressées par ces démarches peuvent contacter l'association et venir les rejoindre car, de par la mobilisation, les adeptes de la pêche en mer pourront être entendus par les pouvoirs publics et les élus.

L'association « Pêche, carrelets et moulinets » poursuit également son projet de réhabilitation de l'embarcadère du Chapus et a déposé auprès du Conseil général une idée de projet concernant la création de pôle pédagogique et d'information concernant la pêche de loisir à l'extrémité la plus maritime de cet embarcadère, ce qui donne un argument supplémentaire à une étude approfondie de l'état de la structure.

► Tous les sports

Football

Samedi après-midi, les débutants vont à Saint-Pierre (si le temps le permet) et les U17 reçoivent Chaniers.

Dimanche, les seniors 5° Don reçoivent Nancras à 13h15 en lever de rideau des seniors 3° Don qui reçoivent ensuite Oléron à 15h.